



PROCES VERBAL DE LA SEANCE du Conseil Municipal de Gars du samedi 28 février 2026

Présents : Mr CASSEZ Marino, Président de séance, Mr CARDACCIA Jean Pierre, secrétaire de séance, Mme LABESSEDE Denise, Mr DUVAL Sébastien, de Mr SPAENS Francis, Mr BUSSIERE Michel
Absente : Mme NOCERA Myriam,
Mr SPAENS est désigné secrétaire de séance.
Le quorum est atteint, 10h30 la séance commence :

DIVERS : Procès-verbal de la précédente séance du 14 février 2026

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 14 février 2026 ainsi que la présentation du débat d'orientation budgétaire 2026 avec analyse financière 2025 dressés par Mme BIANCHI sont approuvés à l'unanimité des membres présents

ORDRE DU JOUR

Délibération 1 VOTE des COMPTES FINANCIERS UNIQUE 2025 : Budget Principal

Le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes »
Le vote du CFU constitue l'arrêté des comptes au sens de l'article L.1612.12 du CGCT

Monsieur le Maire précise que le CFU donne une information financière plus simple et plus lisible que les comptes administratifs et comptes de gestion en un seul document.

- Le CFU rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable soumise au vote et supprime les doublons qui existaient entre le compte administratif et compte de gestion
- Le CFU apporte une information enrichie grâce au rapprochement au sein du CFU de données d'exécution budgétaire et d'informations patrimoniales qui se complètent pour mieux apprécier la situation financière du budget concerné
- Le CFU simplifie les procédures car sa production est totalement dématérialisée
- La confection de ce document commun s'appuie sur un travail collaboratif simplifié entre les services de la collectivité et ceux du comptable public, dans le respect des prérogatives respectives

Conformément à l'article L 2121-14 du CGCT Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'il ne peut pas prendre part au vote et propose au conseil de désigner un Président de séance pour ces points de l'ordre du jour.
Un vote a eu lieu et Mr Monsieur SPAENS 2eme adjoint au Maire est désigné à l'unanimité.

VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE - BUDGET COMMUNAL 2025

Monsieur le président de séance soumet à l'assemblée délibérante le CFU 2025 du budget principal dressé par Mr CASSEZ Maire de GARS et Mr le comptable de la collectivité

Section de fonctionnement

- Recettes : 195 953.97 € Dépenses : 180 034.62 € Soit un excédent de : +15 919.35 €

Section d'investissement

- Recettes : 82 898.61 € Dépenses : 143 881.73 € Soit un déficit de : - 60 983.12 €

Compte tenu des reports 2024,

- Recettes de fonctionnement au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté » : + 197 778.33 €
- Recettes d'investissement au compte 001 « excédent d'investissement reporté » : + 159 515.91 €

Le résultat de clôture 2025 permet de constater

- Section de fonctionnement : Résultat excédentaire : 213 697.68 €
- Section d'investissement : Résultat excédentaire : 98 532.79 €

Monsieur le Président de séance soumet au vote du Compte Financier Unique 2025 de la commune de GARS
Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le Compte Financier Unique 2025 du Budget communal,

Délibération 2 : délibération d'affectation des résultats 2025

Le résultat de fonctionnement du budget principal d'un montant de 213 697.68€ est affecté à l'article 001 du budget primitif 2026

12H00 la séance est levée

Le secrétaire de séance
Mr SPAENS Francis

Le Maire
Mr CASSEZ